

# Le label de promotion de la santé



Commune en santé

 Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confœderaziun Svizra  
and Confederaziun

 Promotion Santé Valais  
Gesundheitsförderung Wallis

 Gesundheitsförderung Schweiz  
Promozione Salute Svizzera  
Promozione Salute Svizzera



Avec le nouveau label Commune en santé, la commune prend conscience des multiples facettes de la santé communautaire. Dans le même temps, elle améliore la vie quotidienne de ses habitants de façon simple, concrète et peu coûteuse.

#### **Emergence de la promotion de la santé**

La promotion de la santé est une notion nouvelle :

Après guerre – psychologie sociale – US – modifier les comportements individuels de manière volontaire > Education à la santé

Années 70' - OMS – Créer un environnement physique et socio-économique favorables à l'adoption et maintien d'habitudes individuelles favorables à la santé > Intervention sur les politiques publiques

Années 80' > fusion des 2 approches donne la définition d'Ottawa.

En ce début de XXIème siècle, le profane - soit l'ensemble de la population non professionnellement active dans le domaine - commence à intégrer la notion de « prévention ». Il n'a pas encore saisi l'importance de « l'environnement » et de « l'autodétermination » dans la santé d'un individu et d'une population.



Or qui mieux que l'entité politique de la commune connaît l'état de santé d'un bassin populationnel ? Qui mieux qu'elle peut en connaître ses besoins en termes de bien-être ? Qui peut mieux qu'elle influencer sur ses conditions de vie ?

La puissance de la définition d'Ottawa se révèle dans sa simplicité à travers ce constat : la commune connaît la réalité de son terrain. Elle l'influence depuis qu'elle existe. Elle l'influencera aussi longtemps qu'elle existera. Elle est simplement le moteur de sa propre qualité de vie.

Cette évidence s'est imposée dans un processus naturel issu des contacts réguliers entretenus avec les représentants des communes valaisannes à l'occasion du lancement de projets de promotion de l'activité physique régulière et de l'alimentation équilibrée dans le cadre de mes activités le Centre Alimentation et Mouvement.

En effet, rencontre après rencontre, plusieurs faits se sont révélés :

- Les communes soutiennent toutes de nombreuses activités favorables à la santé de leurs résidents.
- Elles n'ont pas d'outil permettant d'en avoir une vision globale et sont ignorantes de leur impact.
- Elles sont soucieuses de soigner leurs contribuables et, paradoxalement, sont impuissantes à agir malgré parfois des financements acquis et une motivation intacte.



La commune se retrouve devant une pléthore de projets, d'institutions et d'acteurs qui proposent des prestations diverses et de qualité variables. C'est un véritable essaim de mesures hétérogènes sans objectifs cohérents entre elles et donc sans impact à long terme qui naissent, disparaissent, renaissent sous une autre forme, année après année.

Le-a conseiller-ère communal-e en Valais doit avoir environ 2,5 périodes de durée de fonction en moyenne. A cela, nous ajoutons le changement de décastères en cas de réélection, et cela donne souvent des élus en recherche, faute de soutien compétents identifiées en matière de promotion de la santé, de réseaux-ressource pour atteindre les objectifs de promotion de la santé planifiés par la commune.



Ceci révèle que la commune est un terrain favorable à la promotion de la santé.

L'idée de la soutenir dans cette action, de la renforcer dans ses efforts et d'ancrer de manière durable les mesures existantes afin de les rendre cohérentes et efficaces s'est matérialisée avec la création du Label « Commune en santé ».

Ce label a des objectifs de santé publique et communautaire clairs :

- Faire découvrir aux autorités politiques communales ce qu'est concrètement la promotion de la santé.
- Valoriser les mesures existantes favorables à la santé déjà soutenues par les communes.
- Inciter les communes à développer et à ajouter de nouvelles mesures à celles qui existent.
- Ancrer et pérenniser ces mesures.

Ce label n'est donc pas une fin en soi.

## Diapositive 6

# De l'action intuitive...

**Le label comme outil**

**de mise en place de la stratégie cantonale...**

The image shows a collection of various logos and labels from different Swiss cantons, illustrating the 'Le label comme outil' concept. The logos are arranged in a grid-like pattern. Some recognizable logos include 'Valais', 'Vaud', 'Fribourg', 'Neuchâtel', 'Jura', 'Glarus', 'Uri', 'Schwyz', 'Ob- u. Nidwalden', 'Zug', 'Lucerne', 'Basel-Stadt', 'Basel-Landschaft', 'Basel-St. Gallen', 'Appenzell A. u. S. External', 'Appenzell A. u. S. Internal', 'Soleure', 'Tessin', 'Valais', 'Vaud', 'Fribourg', 'Neuchâtel', 'Jura', 'Glarus', 'Uri', 'Schwyz', 'Ob- u. Nidwalden', 'Zug', 'Lucerne', 'Basel-Stadt', 'Basel-Landschaft', 'Basel-St. Gallen', 'Appenzell A. u. S. External', 'Appenzell A. u. S. Internal', 'Soleure', 'Tessin'. The text 'Le label comme outil' is written in green, and 'de mise en place de la stratégie cantonale...' is written in green below it.

L'étape fondamentale consiste en la tenue d'un inventaire des mesures existantes soutenues par la commune. Ces mesures, cet essaim de mesures, sont réparties entre 6 domaines d'action :

politique communale, animations et fêtes, famille, école, économie et commerce et espaces publics.

# ...à la réflexion.

**valorise le travail déjà effectué par une commune,**

**reconnait les bonnes pratiques,**

**priorise les mesures les plus efficaces.**

PSV procède à l'analyse des données et valide ou invalide les mesures proposées. La qualité des mesures (processus, gestion) n'est pas jugée. L'essentiel réside dans la dynamique générée par une mesure (relations et liens sociaux, incitation au mouvement, etc.) et les groupes de personnes bénéficiaires.

Les mesures validées le sont d'un commun accord entre PSV et la commune. Les autorités communales reçoivent un retour sur la pertinence et l'adéquation de certaines mesures qu'elles ont initiées. Elles font surtout bénéficier l'ensemble des autres communes des bonnes pratiques qu'elles ont créées elles-mêmes.

Les communes qui soutiennent au minimum une mesure par domaine peuvent bénéficier du label «Commune en santé» - «1 étoile». Le maximum d'étoiles est fixé à 3. Une charte fait office de contrat. Elle reprend l'inventaire des actions et sur cette base, PSV cède les droits d'utilisation du label. Les communes peuvent dès lors utiliser librement le logo «Commune en santé».

La médiatisation du lancement des nouvelles communes labellisées est organisée par PSV en collaboration avec celles-ci. Le label est validé chaque année en fonction de la nouvelle situation (nouvelles mesures, mesures supprimées). Le nombre d'étoiles est réévalué si nécessaire.

# De la réflexion à l'impact.

**Plus que les chiffres,  
la dynamique créée par le label.**

En termes quantitatifs :

1. Les communes visées sont prioritairement celles qui comptent 3'000 habitants et plus. Depuis décembre 2010, huit communes<sup>7</sup> ont reçu le label avec un nombre de mesures validées qui varie de 14 à 25. 6 sur les 8 labélisée ont plus que 3'000 habitants, soit 26% des communes cibles sont déjà labélisées en 2012. 14 nouvelles mesures ont été lancées dans le cadre des labellisations.
2. 2 cantons romands ont planifié son implantation en 2013 et nos amis Québécois nous font l'honneur de s'y intéresser.

En termes qualitatifs :

3. Sur la base de ces expériences, on peut prétendre que la promotion de la santé, parent pauvre de la santé, est peu identifiée par les politiques. A ce titre, le label «Commune en santé» permet, par la pratique, d'éduquer les décideurs à cette notion encore récente.
4. En outre, la démarche de labellisation « Commune en santé » s'avère opérer un charme paradoxal. Elle donne aux autorités politiques à la fois une vision globale de la promotion de la santé et une vision pointue car imprégnée de la réalité bigarrée des terrains de jeux actuels de nos habitants (école, UAPE, crèches, loisirs, travail, administration, infrastructures, famille).
5. Le label semble à cet égard représenter une certaine reconnaissance officielle pour le travail effectué au service de la population résidentielle.
6. Surtout, les communes réalisent qu'elles possèdent des compétences propres de santé communautaires.





## **Le sens des choses**

**Les communes réalisent qu'elles ont des compétences de santé propres.**

**Les communes créent un peu de «cité».**

**Les communes contribuent à définir une «qualité de vie».**

Le label s'est ainsi montré efficient en termes financiers et sanitaires, peu coûteux pour la commune et la collectivité et puissant car structurel dans son action puisqu'il touche et crée des liens au sein de toute la population d'un territoire, dans l'ensemble de ses activités.

Mais c'est surtout un outil qui permet de valoriser les acteurs politiques du terrain qui « font » la prévention et la promotion de la santé. Il rend «à César ce qui est à César » en rappelant qu'en matière de santé communautaire l'expertise se situe sur le terrain.

Il offre aux élus une opportunité de se rapprocher de leur population et de tisser des liens simples, utiles. Des liens constructeurs d'une définition commune de ce qu'est la qualité de vie.

Dans sa vision par essence, humaniste, la promotion de la santé incite les politiciens à créer un petit peu plus de « cité ».